

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAPPITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Juin 1874.

Chronique générale.

Le *Journal des Débats* publie une Note, plutôt qu'un article, qui veut avoir tous les caractères d'une pièce officielle, et que nous signalons à l'attention de quiconque étudie la situation de la France en dehors des divisions, des agitations et des personnalités où s'épuisent les groupes de l'Assemblée. Voici cette Note :

« Le centre droit restera-t-il le prisonnier de la droite ? Aura-t-il assez d'énergie pour prendre la place que la sagesse du centre gauche et de la gauche lui offre à la tête d'une majorité nouvelle ? Les chefs persistent-ils dans la défense du programme dont l'affirmation a été l'honneur de MM. d'Audiffret-Pasquier, de Goulard, Mathieu-Bodet, de Lavergne, Waddington, Cézanne dans la dernière crise, programme qui n'a échoué que devant l'opposition de la réunion Colbert ?

« Telles sont les questions que l'on se pose avec anxiété dans tous les groupes parlementaires, et de la solution desquelles peut dépendre l'avenir de la France.

« Dans les crises comme celles que nous traversons, la responsabilité des hommes politiques est en raison directe de la confiance qu'ils inspirent et du rôle que les événements leur imposent.

« C'est une rare et redoutable fortune que d'être appelé par un concours de circonstances à exercer une influence décisive sur les affaires de son pays. Beaucoup d'hommes éminents n'ont pas eu dans toute leur vie l'occasion de montrer ce qu'ils valaient et ce qu'ils pouvaient. Mais ceux à qui s'offre cette occasion et qui la manquent s'exposent au jugement sévère de leurs contemporains et de l'histoire.

« Devant les périls qui nous menacent doivent s'effacer toutes les questions secondaires, tous les petits calculs, tous les petits scrupules. Il faut aux hommes que l'heure désigne et que l'imprévu fait les maîtres de la situation un cœur ferme et une décision prompte. Car l'heure passe vite, et tel succès possible aujourd'hui deviendra impossible demain.

« Qu'on ne s'y trompe pas, il n'y a qu'une seule question en ce moment : Veut-on faire un gouvernement ou ne le veut-on pas ? Tous les incidents de la soirée de samedi, tous ceux qui peuvent surgir ne disent rien, ne prouvent rien que la confusion, le trouble, l'incertitude et l'impuissance actuelle des partis.

« Il faut sortir de cette situation. Le succès est-il certain ? Une majorité nouvelle se constituera-t-elle derrière les hommes que le veto de la réunion Colbert a renversés avant qu'ils aient pu donner à la France l'espoir d'une politique modérée et d'un gouvernement de sang-froid ?

« Sincères dans notre langage comme nous le sommes dans nos vœux, nous n'osons l'affirmer ; mais voici ce que nous affirmons : c'est que nul ne réussira en tentant autre chose ; c'est qu'il n'y a que cela de possible ; c'est que, hors cela, il n'y a que négations et déceptions. Et d'ailleurs, est-ce que l'échec serait stérile ? Non, il serait utile autant que glorieux, car il aurait préparé

au parti conservateur libéral un terrain et un programme pour le jour d'une dissolution devenue inévitable et prochaine. Il n'y a plus désormais que deux solutions en présence : l'Empire et la République.

« L'Assemblée nationale, en prolongeant la durée d'un mandat dont le terme a été livré à sa discrétion, peut retarder l'heure où se posera l'alternative ; il ne dépend pas d'elle de la faire disparaître. Nous ferions au pays, qui n'a pas perdu la mémoire, et à l'Assemblée, qui a prononcé deux fois la déchéance, une cruelle injure, si nous semblions croire à l'indécision de l'un ou de l'autre dans ce dilemme inflexible.

« Ceux qui avaient accepté la patriotique mission de constituer un gouvernement, ceux sur qui la France a les yeux, ont contracté de grands devoirs et donné de grandes espérances. Qu'ils persévèrent et qu'ils prennent résolument en main, comme députés, le programme qu'ils n'ont pu faire prévaloir dans la formation d'un cabinet. Leur honneur l'exige, et, vainqueurs ou vaincus, ils auront bien mérité de leurs concitoyens. »

Ce qu'on vient de lire porte l'empreinte de son origine ; c'est une origine de parti mitoyen, qui, poussé par des périls devenus plus visibles, cherche une force défensive en des essais nouveaux de rapprochement.

« Quelque imaginaire que soit le recours des auteurs de cette Note, elle a une signification sérieuse, c'est une signification d'alarme politique, et qui même n'est pas assez déguisée.

UNE MANŒUVRE.

Nous empruntons au *Paris-Journal* l'article ci-après, dont nous lui laissons toute la responsabilité :

« Ce que l'on raconte est-il vrai ? Nous n'en voulons rien croire ; mais cela se raconte trop pour que nous n'en parlions pas un peu.

« On raconte que quelques-uns des membres les plus importants du centre droit, — on désigne même plus particulièrement l'un d'entre eux, — seraient en train, dans l'affolement où les ont jetés leurs récentes défaites, aussi bien que la victoire électorale d'un bonapartiste, de se liguier contre l'hydre renaissante avec le centre gauche et même avec la gauche.

« On va jusqu'à parler d'entrevues qui auraient eu lieu, dans le but d'organiser cette croisade du désappointement et de la crainte, entre M. le duc d'Audiffret-Pasquier, d'une part, et M. Thiers, M. Gambetta, M. Ernest Picard, de l'autre.

« Nous sommes bien convaincus que ces bruits ne sont, ne peuvent être que des calomnies.

« Nous estimons trop les chefs du centre droit, et l'honorable duc d'Audiffret-Pasquier en particulier pour les croire capables de compliquer d'une campagne de rancunes personnelles la situation, déjà passablement embrouillée, de notre pauvre pays.

« Nous voulons garder la conviction que ceux que l'on appelle orléanistes ne cherchent, en ce moment, que le bien et le repos du pays par l'organisation loyale du septennat ; nous les croyons trop intelligents pour tomber dans les pièges où les habiles de la gauche et du centre gauche cherchent à les attirer et pour se laisser prendre à l'hameçon que leur tend M. Thiers, ce rusé pêcheur de toutes sortes de poissons.

« Nous voyons bien ce que les meneurs de toutes les gauches auraient à gagner à disloquer le centre droit et à l'égarer sur la piste d'un danger imaginaire, mais leur malice cousue de fil rouge ne saurait tromper désormais personne dans le centre droit.

« Celui-ci veut, ainsi que l'affirmait dans une occasion récente, lors de la crise ministérielle, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, dont on se permet, témérairement sans doute, de mettre le nom en avant, fortifier le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon, tandis que M. Thiers et ses amis, depuis M. Barthélemy Saint-Hilaire, le plus ancien, jusqu'à MM. Gambetta, Barodet et Naquet, ne songent qu'à renverser le maréchal et à prendre sa place.

« Le centre droit, dans un désir de pacification et de concorde, peut bien aller jusqu'à un conservateur éminent, tel que M. Dufaure, quoiqu'il soit assis sur les bancs du centre gauche, mais il ne saurait aller au-delà de M. Dufaure, sous peine d'être dupe et de faire du pays sa victime.

« S'il y a eu, comme on l'affirme, certaines entrevues ces jours-ci entre M. Thiers et tel ou tel des députés les plus importants du centre droit que nous pourrions nommer, nous croyons que ces entrevues n'ont pu avoir rien de politique et qu'il y a été question des mines d'Anzin, dont ces messieurs sont administrateurs.

« En résumé, nous maintenons que l'on fait courir de fausses rumeurs et que l'on prête aux gros bonnets en question du centre droit des pensées fort loin de leur esprit, lorsqu'on les accuse d'être tout prêts à manœuvrer d'accord avec les pires ennemis du repos public et à frapper, au besoin, le pays pour atteindre le spectre du bonapartisme. — Louis Desmoulins. »

Le Capitole est en danger : le *Siècle*, l'*Opinion nationale*, le *Rappel* et les autres font clameur. Un nouveau Brennus assiège la citadelle de 89 ; mais les immortelles oies veillent au salut de la République. Rassurez-vous, citoyens ! Les vigilants gardiens des immortels principes ont vu le danger ; la horde noire sera repoussée.

Certes, l'honorable M. de Fourtou, en provoquant la décision du conseil d'Etat qui reconnaît aux diocèses la personnalité civile, ne croyait pas avoir mis en un pareil péril les familles, l'Etat et la civilisation moderne. Cependant, le *Siècle* clame de toutes ses forces que tout est menacé : il voit le rétablissement de la main-morte, l'invasion du sol par les propriétaires ecclésiastiques, la perte de toutes les conquêtes de 89, la confiscation générale de l'enseignement. C'en est fait pour lui de la société moderne.

Que le *Siècle* se rassure. L'avis du conseil d'Etat, quelque important qu'il soit pour les intérêts diocésains, n'aura point les conséquences qu'il redoute. Il y a longtemps que les évêchés sont munis du droit attribué aujourd'hui aux diocèses, et le *Siècle* ne s'en est point aperçu et la civilisation moderne n'a point sombré dans la catastrophe des principes de 89 !

Du reste, nous ne comprenons pas les terreurs de nos adversaires. Ne répètent-ils pas tous les jours d'un air triomphant que le catholicisme est mort, qu'il n'a plus de racines dans le peuple ? Que leur importe alors qu'on octroie une dernière grâce à ce mourant ? Si le catholicisme est aussi mort qu'ils le disent, aucune loi ne le ressuscite-

tera : le conseil d'Etat n'a point la vertu de faire des religions.

S'il n'est pas mort, il vit donc dans le cœur des croyants ; et s'il est si puissant, si redoutable, c'est, sans doute, qu'il a de nombreux adhérents, que son action s'exerce partout, qu'il est vraiment la religion du peuple. Le *Siècle* prétendrait-il faire la loi aux consciences, empêcher les multitudes de croire en Jésus-Christ et d'aimer l'Eglise ; voudrait-il réduire l'Eglise au rang d'esclave en pays chrétien, parce qu'il ne lui plaît point de se soumettre à elle ?

Lui et ses pareils savent bien que le catholicisme est vivant, et plus que vivant, immortel. Incapables de lutter contre lui, ils le disent mort ; mais ils se démentent eux-mêmes en laissant voir les folles terreurs que leur inspire le moindre mouvement de ce cadavre.

Les privilèges dont ils se plaignent que le gouvernement ou la loi le favorise, ne sont même pas le droit commun. Il s'en fait encore de beaucoup que le catholicisme soit élevé à la condition de simple citoyen ; il s'en fait surtout qu'il ait dans l'Etat les avantages de la franc-maçonnerie. On vient seulement de reconnaître aux diocèses la personnalité civile, que les loges possèdent depuis longtemps.

La secte maçonnique est reconnue officiellement par l'Etat qui lui donne pour chef un de ses grands personnages, et l'Eglise catholique ne l'est point. Toute liberté est laissée aux sociétés secrètes, tandis que les congrégations religieuses sont à peine tolérées. Le *Siècle* n'a point à se plaindre. Entre l'Eglise et la Révolution, l'avantage légal est à celle-ci. Que veut-il de plus ? Lui faut-il aussi la persécution ? Arthur LOTH.

Les organes du centre droit ne peuvent se consoler de leur nouvel échec de samedi, à propos de la priorité des lois municipale et électorale. Ces mêmes journaux redoublent leurs attaques contre les 52, qui ont eu au moins le mérite de ne point se démentir. La première condition pour ne pas dénigrer une assemblée, c'est que ses membres ne puissent donner le déplorable spectacle de palinodies comme celle de M. Bérenger dans la séance de samedi. Il devient de plus en plus évident que l'extrême droite et un certain nombre de membres de la droite vont devenir de plus en plus maîtres de la situation.

On a répandu le bruit, à la Bourse, d'une scission dans le centre droit, dont une partie, avec M. d'Audiffret-Pasquier à sa tête, s'allierait au centre gauche contre le ministère, ce qui précipiterait de plus en plus l'Assemblée vers sa dissolution. Cette nouvelle a suffi pour arrêter les affaires à la Bourse.

Les diverses fractions de la gauche se disposent à attaquer très-vivement le projet de loi municipale, ce qui nous promet des incidents orageux.

Toutefois, les ministres se croient assurés de se maintenir et de vivre tranquilles jusqu'au mois de novembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à la session d'hiver ; mais il faut toujours tenir compte de l'imprévu qui, dans le temps où nous vivons, déjoue tous les calculs.

La commission des Trente a pris une décision digne de remarque. M. Lambert Sainte-Croix a pris la parole et a dit que les derniers incidents parlementaires ont fait naître dans le pays une certaine inquiétude.

On craint, a-t-il dit, que la Chambre ne veuille rien organiser. En conséquence, il propose à la commission de prendre la résolution de mettre à l'ordre du jour les lois relatives à l'organisation des pouvoirs, résolution précédée de ce considérant : qu'il importe d'organiser les pouvoirs conférés pour 7 ans au maréchal de Mac-Mahon.

MM. Laboulaye, de Sugny, de Kerdrel, de Tarteron ont résisté à une résolution contraire aux usages parlementaires.

Après une courte discussion, il a été entendu que, toutes réserves faites sur les questions qui peuvent naître à l'occasion de la loi du 20 novembre et l'initiative et la liberté de chacun restant entières, toutes les lois renvoyées à la commission par l'Assemblée seront mises à l'ordre du jour.

M. Lambert Sainte-Croix a renoncé à sa proposition, qui n'a pas été mise aux voix.

Un incident inattendu s'est produit à la séance. Provoqué par quelques paroles de M. d'Haussonville, M. Amédée Lefèvre Pontalis est monté à la tribune. M. d'Haussonville avait reproché à l'extrême droite de refuser systématiquement son concours à l'organisation des pouvoirs publics. M. Amédée Lefèvre-Pontalis a repoussé avec une grande éloquence et une vive énergie ce reproche, et il a montré que l'extrême droite n'avait jamais refusé de prêter au maréchal un loyal concours. Pour elle, la question urgente n'a jamais cessé d'être la question municipale, et elle a toujours été d'avis que les lois relatives à la transmission des pouvoirs étaient d'un intérêt beaucoup plus secondaire, puisque la succession du maréchal n'était pas ouverte.

La Chambre, consultée sur la question de savoir si elle devait passer à une seconde lecture, s'est prononcée en faveur d'une seconde délibération.

La courte déclaration qu'a faite M. de Fourtou à la Chambre, lorsqu'il a demandé le maintien de la nomination des maires par le gouvernement, avait pour but de neutraliser l'effet que pouvaient produire dans certaines municipalités les dispositions arrêtées par la commission de décentralisation sur la nomination des maires.

On conçoit que l'autorité des maires nommés par le gouvernement pouvait être ébranlée et que les moyens d'action pouvaient être paralysés en présence d'un projet faisant peser sur ces agents du pouvoir la perspective d'un changement prochain. Plusieurs d'entre eux sont en lutte contre leurs conseils municipaux.

Le gouvernement a voulu rassurer ses représentants sur ses dispositions et leur montrer qu'il est disposé à faire cause commune avec eux, et qu'à l'influence de la commission de décentralisation, il opposera son influence auprès de la Chambre.

Des télégrammes de préfets constatent déjà le bon effet qu'a produit cette attitude dans certaines municipalités.

On dit le ministre de l'intérieur disposé à restreindre autant que possible le mouvement préfectoral nécessité par la nomination de M. Welche au secrétariat général du ministère de l'intérieur.

On ne doit donc s'attendre à aucun mouvement général du personnel administratif pouvant impliquer l'application d'une politique nouvelle. Le ministre de l'intérieur pourvoiera purement et simplement aux nécessités du renouvellement du personnel administratif à mesure qu'elles se produiront.

Aucune circulaire-programme n'a été envoyée aux préfets. Ceux-ci viennent conférer à Versailles avec le ministre.

On signale certain mouvement d'opinion dans le département de la Nièvre, motivé par l'élection de M. de Bourgoing.

Les adversaires de cette candidature préparent de nombreuses protestations, qui amèneront naturellement la préparation de contre-protestations.

Rien n'indique jusqu'ici que ces protestations doivent révéler des faits précis de nature à invalider l'élection.

Le motif principal de protestation est l'a-

bus qu'aurait fait M. de Bourgoing du nom du Président de la République.

A propos de l'interpellation que le centre droit tient à adresser au gouvernement sur les agissements de prétendus fonctionnaires bonapartistes qui auraient assuré, dit-on, l'élection de M. de Bourgoing, une enquête sérieuse vient de démontrer que, sur toutes les municipalités de la Nièvre, il n'y a eu que trois maires qui aient été révoqués, tous les autres ont été nommés sous le gouvernement de M. Thiers.

On annonce que M. Magne n'a pas encore fait annoncer la date précise de son retour.

Le duc d'Aumale est venu à Versailles.

La circulation du XIX^e Siècle est interdite pour trois mois en Alsace-Lorraine.

On lit dans *Paris-Journal* :

« La commission relative à la réorganisation de l'armée s'est réunie hier à midi pour entendre le ministre de la guerre, général de Cissey, au sujet de la loi sur les cadres. Des explications échangées, il résulte que de graves dissentiments existent entre le ministre et la majorité de la commission.

« Le général de Cissey s'oppose au changement proposé par le projet dans le nombre des compagnies d'un bataillon ; il refuse d'accepter la suppression des régiments du génie et du régiment de pontonniers. »

L'Union républicaine était saisie d'une proposition de question préalable sur la loi municipale ; elle l'a écartée et a décidé qu'elle prendrait part à la discussion de la loi, qu'elle combatta.

Voici le texte d'une proposition financière déposée par M. Wolowski, dans le but d'assurer l'équilibre du budget sans création ni augmentation d'impôts :

« Art. 1^{er}. Une rente de 75 millions de francs en 5 0/0 ou en 3 0/0 sera inscrite au Grand-Livre de la dette publique, pour servir à la conversion de l'emprunt Morgan, contracté en 1874, et des avances faites au Trésor par la Banque de France.

« Art. 2. A partir du... les billets de la Banque de France cesseront d'avoir cours forcé, mais ils conserveront le cours légal sur l'ensemble du territoire français.

« Art. 3. Sur la somme de 225,459,795 fr. inscrite au budget de 1875 pour le service de l'emprunt Morgan (17,759,795) et le paiement de la Banque de France (207,700,000 fr.), une somme de 25,459,975 fr. sera retranchée afin de ne plus recourir à un impôt nouveau pour mettre le budget en équilibre.

« 75 millions seront consacrés au service de la rente nouvelle en 5 0/0 ou en 3 0/0 employée à la conversion de l'emprunt Morgan et des avances de la Banque de France. L'excédant disponible servira à solder la différence entre les dépenses et les recettes du budget de 1874, et le surplus sera employé au service de la dette flottante.

« 100 millions de francs seront désormais consacrés annuellement à l'amortissement de la dette publique.

« Enfin les 25 millions de surplus seront portés en recette jusqu'à décision ultérieure. »

On écrit de Paris au *Journal de Bruxelles* : On disait hier dans les cercles politiques que M. le duc Decazes avait fait demander au prince de Hohenlohe des renseignements sur le bruit qui court depuis deux jours d'une candidature prussienne pour le trône d'Espagne. Il paraît que l'ambassadeur a déclaré ne rien savoir, mais s'est montré tout disposé à transmettre à son gouvernement la demande du ministre des affaires étrangères.

On lit dans le *Nord* :

« Il y a eu une nouvelle évasion à la Nouvelle-Calédonie ; un ancien colonel de la Commune a réussi à s'échapper et est arrivé à Sydney. »

La nouvelle de cette évasion est confirmée par la dépêche suivante de l'officieuse *Agence Havas* :

« Sydney, 4^{er} juin.

« Un ancien colonel communiste échappé de la Nouvelle-Calédonie est arrivé ici. »

Il paraît que l'évasion de Rochefort n'avait pas servi de leçon à l'administration coloniale ; la mission de l'amiral Ribourt, chargé de faire une enquête, mettra sans doute fin à ces promenades communardes.

La commission des lois constitutionnelles a décidé à l'unanimité qu'elle devait étudier les projets d'organisation d'une Chambre haute, dont elle a été saisie.

M. Dufaure a annoncé à la commission que le travail de la sous-commission, relatif aux circonscriptions électorales, conduit à la nomination d'un député par arrondissement de 100,000 habitants et au-dessous.

On nommerait des députés supplémentaires pour les arrondissements dont la population excéderait le chiffre de 100,000 habitants. La commission a fixé à 19 le nombre des députés de Paris, plus 5 pour le département de la Seine.

La nouvelle publiée par les journaux des bords du Rhin, d'après laquelle l'entrevue des trois empereurs devait être renouvelée à Ems, est dénuée de fondement. Aucun arrangement n'a été pris à ce sujet entre les empereurs d'Autriche, d'Allemagne et de Russie, et l'on assure qu'il n'existe aucune correspondance qui permette de supposer que l'événement en question puisse avoir lieu.

LE FRÈRE CALIXTE.

L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes vient d'être frappé d'un nouveau deuil. Le premier assistant du supérieur général, le doyen de l'Ordre, celui qui avait été pendant quarante-sept ans l'ami le plus intime du Frère Philippe, le Frère Calixte, est mort dimanche, à une heure et demie de l'après-midi. Rien ne faisait prévoir ce malheur ; la veille, le Frère Calixte était encore dans la salle du Régime, centre du gouvernement du pieux et grand Institut. Dimanche, à l'issue des vêpres, M. l'abbé Roche, aumônier de la maison-mère, annonçait la triste nouvelle à la communauté réunie.

Le Frère Calixte (Jean-François-Nicolas Leduc) était né à Lucé (Eure-et-Loir), le 25 avril 1807 ; il était donc entré dans sa soixante-dix-huitième année. Il appartenait à l'Institut depuis le mois de mars 1844, époque où la Congrégation des Frères, échappée à la tempête révolutionnaire, tendait à se reconstituer sous le généralat du Frère Gerbaud.

Après avoir passé par des emplois divers, il fut nommé assistant en 1837. Depuis lors il ne quitta jamais Paris. C'était un homme d'une piété angélique, d'une intelligence rare, d'un grand cœur ; il avait une gaieté d'esprit qui se mêlait à tout le sérieux de la vie religieuse ; il unissait la simplicité d'un enfant à la majesté du vieillard. Agneau par sa douceur, lion par sa fermeté dans le devoir, il était de trempe antique. Administrateur très-capable, il connaissait à fond les affaires et le personnel de l'Ordre. Ses Frères l'aimaient avec vénération et tendresse. On le vit bien quand, le 14 avril 1874, un commissaire et un délégué de la Commune, accompagné de gardes nationaux, mit en arrestation le Frère Calixte à la place du Frère Philippe, qui avait quitté Paris la veille. Tous les Frères voulaient le suivre, l'émotion avait gagné les gardes nationaux, et la foule attroupée rue Oudinot manifestait de l'indignation. Le commissaire ne parvint à calmer les Frères et la foule qu'en donnant l'assurance formelle que le Frère Calixte ne serait pas retenu prisonnier. En effet, le vénéré assistant, conduit dans une voiture de place à la Préfecture de police, fut ramené après. Son retour fut une immense joie pour la maison.

La mort du Frère Philippe avait causé à son plus vieil ami une grande douleur ; l'âme du Frère Calixte semblait devenue solitaire ; depuis cinq mois elle en cherchait une qui avait quitté la terre ; elle est allée la retrouver au ciel, en prenant à peine le temps d'avertir les siens de son départ. Mais un grand vide vient de se faire dans la mai-

son-mère de la rue Oudinot ; elle perd le dernier représentant d'un lointain passé, elle perd celui qui était comme une tradition, succédant aux deuils ; mais les vocations succèdent aux vocations, les dévouements aux dévouements, et l'œuvre du bien se poursuit avec d'autres instruments bénis de Dieu.

(Union.)

Chronique Electorale.

On lit dans le *Journal d'Angers* :

D'après l'ordre du jour adopté définitivement par l'Assemblée nationale, il est à peu près certain que la loi électorale ne sera pas discutée dans cette session. Le gouvernement va donc avoir à ouvrir le scrutin pour les onze vacances qui existent, et l'on considère comme probable qu'il sera procédé à ces diverses élections en bloc, sans attendre le délai extrême de six mois.

Le parti bonapartiste, ne voulant pas être pris au dépourvu, s'occupe du choix des candidats impérialistes, et déjà le *Gaulois* donne comme arrêtées les dispositions suivantes :

Calvados : M. Le Provost de Launay, ancien préfet du département.

Seine-et-Oise : M. le duc de Padoue, ancien ministre, ancien préfet du département.

Nord : M. de Saint-Paul, ancien sénateur, ancien administrateur supérieur du département.

Drôme : M. Lacroix Saint-Pierre, ancien député du département.

Oise : M. le duc de Mouchy, ancien député du département.

Le *Gaulois* ajoute que pour les autres départements — et le département de Maine-et-Loire est de ce nombre — il n'y a rien encore de décidé à l'heure actuelle.

Notre confrère est absolument dans le vrai et, notamment pour Maine-et-Loire, aucun choix positif n'a été fait. Nos informations personnelles à cet égard confirment celles du *Gaulois*. Plusieurs noms, il est vrai, et des plus honorables, tels que ceux de MM. Bourlon de Rouvre, ancien préfet de Maine-et-Loire, comte Olivier de La Poëze, Eugène Berger, anciens députés, ont été mis en avant, mais, nous le répétons, le candidat bonapartiste qui prendra part à la lutte pour la succession de M. Beulé n'est pas encore désigné. Il le sera prochainement.

Ce qui est certain, c'est que partout où les électeurs seront convoqués, en Maine-et-Loire comme ailleurs, le drapeau de l'appel au peuple sera arboré par un candidat sincèrement bonapartiste, et dont la profession de foi sera aussi nette et aussi franchement impérialiste que l'ont été les circulaires de M. le général Bertrand, dans la Gironde, et de M. Philippe de Bourgoing, dans la Nièvre.

LA CHAMBRE.

Versailles, 3 juin 1874.

On a bien vu hier que la loi électorale était une loi essentiellement politique, une loi de parti ; car, dès le début de la discussion, elle a soulevé le plus violent des orages, lequel nous en promet d'autres pour la suite.

La gauche ne veut à aucun prix d'une loi qui change celle de 1849 remise en vigueur au 4 septembre ; elle demande le maintien de la législation actuelle, et elle regarde comme une atteinte au principe du suffrage universel toute modification qui pourrait y être apportée.

Elle devait donc tenter un dernier effort pour écarter le projet. Elle l'a fait hier en envoyant M. Brisson proposer la question préalable, c'est-à-dire la formule la plus dédaigneuse pour rejeter une loi. En adoptant la question préalable, la Chambre décide qu'il n'y a pas lieu de délibérer.

Cette proposition n'avait aucune chance, puisque, samedi dernier, l'Assemblée, par un vote formel, avait inscrit cette loi à son ordre du jour. La gauche le savait bien ; mais elle ne proposait ce moyen que pour affirmer une fois de plus son opposition radicale à la loi.

Elle est d'accord en cela avec le parti bonapartiste, qui repousse le projet comme attentatoire au suffrage universel. L'Empire, qui a abrogé au coup d'Etat la loi du 31 mai, veut le suffrage universel dans toute son étendue, mais à la condition de le diriger et de tenir les urnes. La pratique lui a réussi dix-huit ans ; il en fait un principe.

L'extrême gauche et le parti bonapartiste, malgré la similitude de leur but, ont pourtant failli hier en venir aux mains en pleine Assemblée.

M. Brisson a eu une phrase sur le régime néfaste « qui a conduit la France du 2 décembre à Sedan. » A ces mots, le parti bonapartiste, qui se croit fort depuis l'élection de M. de Bourgoing, s'est levé en masse pour protester. Un tumulte affreux a éclaté dans la Chambre. Au 2 décembre on répondait par des coups de poing, on s'interpellaient, on s'injurait avec une telle violence que M. Buffet, renonçant à sa sonnette, se croisait les bras comme un homme impuissant à dominer l'orage.

M. Levert, par un mot malheureux, a mis le comble à cette scène de désordre.

Emporté par la colère, on l'a vu tout à coup se dresser au milieu du bruit, et, le poing tendu, crier à la gauche : « Un jour nous vous imposerons silence ! »

Le tumulte alors est devenu un véritable délire. MM. Testelin, Perrin, Lockroy et quelques autres, sortant de leurs places, se ruaient comme des furies vers le banc d'où était partie cette menace de coup d'Etat.

Vue des tribunes, la Chambre ressemblait à une cohue d'où partaient les plus violentes interpellations. Un moment on a pu croire que les deux groupes allaient en venir aux mains. Il n'était pas jusques à M. Baze, l'ancien prisonnier du 2 décembre, qui bondissait à sa place à l'évocation de ce souvenir, et qu'un de ses collègues était obligé de calmer.

L'orage, quoique violent, n'a pas duré, grâce à l'intervention de quelques hommes pacifiques qui se sont jetés entre les deux groupes et ont empêché les provocations.

Disons, pour résumer cette scène, que M. Levert a eu tort de faire entendre une pareille menace au milieu d'une Assemblée. Nous ne trouvons pas son mot à l'Officiel ce matin, ce qui prouve que lui-même, ou ses amis, l'ont jugé, comme nous, parfaitement déplacé, et l'ont fait rayer du compte-rendu de la séance. Mais enfin le mot a été dit ; et l'épouvantable tumulte qui l'a suivi ne permet pas de le nier. Or ce mot : « Un jour nous vous imposerons silence ! » était une véritable menace, un défi jeté à l'Assemblée ; et le président n'aurait pas dû le tolérer. Dans la bouche d'un député bonapartiste, c'était l'évocation du 2 décembre. A M. Levert incombe donc la responsabilité de la scène scandaleuse qui s'est passée hier.

Le tumulte apaisé, la discussion a repris avec un discours assez long de M. Berthaud, qui, dogmatissant en professeur, a évité la politique irritante et s'est renfermé dans les théories. C'était le meilleur moyen de jeter une douche d'eau froide sur les partis trop échauffés.

Lui aussi parlait en faveur de la question préalable, mais avec des arguments qui ne pouvaient soulever aucun orage. Il soutenait avec assez de logique qu'on ne pouvait faire une loi électorale avant de constituer, et qu'avant d'organiser le suffrage il fallait savoir ce qu'on voulait faire de la France.

Cela est vrai. Seulement M. Berthaud oubliait un peu les difficultés de la situation. L'Assemblée fait ce qu'elle peut, et non point toujours ce qu'elle veut, et encore moins ce qu'il faut. Il est certaines impossibilités contre lesquelles on se heurte fatalement ; et tout homme politique doit en ce cas en tenir compte et oublier un peu les théories.

M. Louis Lacaze, au nom du centre gauche, sentant bien que la question préalable n'avait pas chance de passer, est venu proposer l'ajournement afin de donner le temps à la commission constitutionnelle de terminer son travail. C'était moins brutal que la question préalable, mais en somme sa proposition atteignait le même but, qui était d'écarter la loi électorale.

La Chambre se trouvait alors en présence de deux questions qui ont été tranchées par deux scrutins.

La question préalable a été repoussée par 487 voix contre 183, et la question d'ajournement par 384 voix contre 307.

Tout le monde a remarqué la forte minorité qui va combattre la loi. Ce chiffre de 307 voix données à l'ajournement fait pressentir quelle opposition va rencontrer le projet.

Après ces deux votes, la discussion générale a commencé avec un discours de deux heures de M. Delorme, discours bien appris, bien récité, discours de théorie pure où il y a du bon, mais qui n'a pas produit grande impression sur l'Assemblée où chaque groupe a son opinion faite.

On annonce pour aujourd'hui un discours de M. Ledru-Rollin — la curiosité est éveillée d'avance, — et un discours de M. Louis Blanc ! — Pour celui-là, on peut prédire à coup sûr, sans crainte de se tromper, qu'au moment où il paraîtra à la tribune,

les bancs de l'Assemblée se videront peu à peu, et qu'au bout d'une heure il parlera devant les sténographes tout seuls. Quand M. Louis Blanc fait son entrée, la Chambre opère sa sortie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les courses de Saumur auront lieu, cette année, comme nous l'avons déjà dit, les dimanche 23 et mardi 25 août.

Le carrousel de l'Ecole de cavalerie est fixé, par conséquent, au lundi 24.

Nous sommes en mesure de donner, dès aujourd'hui, la liste des prix qui seront courus pendant les deux jours de courses :

1. Course plate (militaire) : un objet d'art, pour MM. les Officiers de l'Ecole montant des chevaux de manège.
2. Prix de l'administration des Haras : 2,000 fr.
3. Prix de la Société d'encouragement (3^e série), 2,000 fr.
4. Course de haies (militaire) : un objet d'art, pour MM. les Officiers de l'Ecole montant des chevaux de carrière.
5. Prix du Chemin de fer (course de haies) : 500 fr. donnés par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.
6. Course plate (militaire) : un objet d'art, pour MM. les Officiers de l'Ecole montant des chevaux de manège.
7. Course plate (militaire) : un objet d'art, pour MM. les Officiers montant des chevaux de manège.
8. Prix de Saumur : 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville et 1,000 fr. par la Société des Courses.
9. Course de haies (militaire) : un objet d'art, pour MM. les Officiers montant des chevaux de carrière.
10. Prix du Conseil général (steeple-chase, handicap) : 1,200 fr.

Nous publierons très-prochainement le programme détaillé des deux jours de courses.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans donne avis qu'à partir du 1^{er} juin, jusqu'au 1^{er} octobre prochain, des billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classe à prix réduit, pour excursions, seront délivrés à la gare de Paris, au bureau central de Paris et à toutes les gares et stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, aux prix et conditions ci-après :

1^{re} classe, 175 fr. ; 2^e classe, 130 fr., avec réduction de 50 0/0 pour les enfants de trois à sept ans.

Ces billets de voyages circulaires donneront droit aux parcours suivants :

Paris à Orléans, Orléans à Blois, Blois à Tours, Tours à Saumur, Saumur à Angers, Angers à Nantes, Nantes à Saint-Nazaire et retour à Nantes, Nantes à la Roche-sur-Yon et retour à Nantes, Nantes à Bressuire, Bressuire à Niort, Niort à La Rochelle, La Rochelle à Rochefort, Rochefort à Poitiers, Poitiers à Angoulême, Angoulême à Bordeaux-Bastide, Bordeaux à Périgueux, Périgueux à Limoges, Limoges à Aubusson, Aubusson à Montluçon, Montluçon à Bourges, Bourges à Vierzon, Vierzon à Châteauroux et retour à Vierzon, Vierzon à Paris.

Les prix des billets ne comprennent pas les frais des excursions en dehors de l'itinéraire ci-dessus fixé.

Les billets d'excursions sont personnels. Ils doivent être, avant le départ, signés par le titulaire.

Ils sont valables pour tous les trains pendant trente jours. Toutefois, les billets de deuxième classe ne sont admis que dans les trains qui comportent des voitures de cette classe.

Ils laissent aux voyageurs la faculté de s'arrêter aux gares intermédiaires situées entre les points indiqués à l'itinéraire.

Le 1^{er} juin, un incendie dont la cause est inconnue a dévoré un bâtiment servant de boulangerie et appartenant à M. Légié, propriétaire au Moulin de Scée, commune de Gizeux. — Les pertes, qui s'élèvent à 2,485 fr., sont couvertes par une assurance.

M. Godard se propose de revenir à Angers jeudi 14 juin, jour de la grande foire, pour donner une représentation aérostati-

que extraordinaire sur la place du Port-Ayrault.

L'aérostat qui fera l'ascension est l'Union des Peuples, ballon-poste du siège de Paris, d'une contenance bien plus grande que le Saturne, mesurant plus de 13 mètres de diamètre, et pouvant enlever une douzaine de personnes.

C'est pour répondre aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées que M. E. Godard armera, pour un troisième voyage, ce colossal aérostat dont les dimensions lui permettront de prendre un plus grand nombre de voyageurs.

Pour donner une attraction plus grande à la fête, M. E. Godard organise une tombola à 25 centimes le billet.

Il y aura deux billets gagnants : le premier sorti donnera droit à une place dans la nacelle de l'Union des Peuples pour l'ascension, et le deuxième fera gagner au porteur un ballon en soie avec parachute.

Voilà certes une ingénieuse idée qui attirera une foule considérable à la fête projetée pour le 11 courant.

Qui ne tentera pas pour 25 centimes d'être un des deux heureux du jour ?

Faire un voyage en ballon à si peu de frais, ou devenir le propriétaire d'un ballon avec lequel on pourra faire concurrence au célèbre aéroplane ? Ce sont là deux bonheurs qui vont faire rêver bien des gens !... (Journal d'Angers.)

De son côté, le Journal de Maine-et-Loire annonce en ces termes la troisième ascension de M. Godard :

« Ce que nous annonçons hier comme probable est aujourd'hui certain : M. Eugène Godard fera à Angers une troisième ascension, le jeudi de la foire 11 juin. Il montera le Jupiter, ballon colossal de 2,000 mètres cubes, pouvant, par un temps ordinaire, enlever douze personnes.

» Pour ce voyage comme pour les deux derniers, le prix du voyage est de 400 fr. pour les personnes d'un poids moyen. Six voyageurs se sont déjà fait inscrire.

» Le Jupiter est entouré à son équateur d'un vaste parachute de 75 mètres de circonférence, inventé par M. Godard, et destiné à prévenir les descentes rapides que, par suite des hauteurs et vivesse acquises, peuvent occasionner les températures diverses des différentes couches de l'atmosphère.

» L'ascension du Jupiter aura lieu à cinq heures précises, et, comme les deux autres, sur la place du Port-Ayrault. »

On espère que M. Godard viendra à Saumur ; il serait certain de trouver dans notre ville bon accueil et des amateurs empressés pour le suivre dans ses excursions aériennes.

M. Ferdinand-Camille Dreyfus, âgé de 42 ans, rédacteur en chef de l'Avenir, du Mans, et M. Michel Bonhomme, âgé de 43 ans, gérant de ce journal, viennent de comparaître devant la cour d'assises de la Sarthe, sous l'inculpation d'offenses à la personne du Président de la République et d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

Ils ont été condamnés chacun à 5 mois d'emprisonnement et 400 fr. d'amende.

On assure que M. le général du Barail, ancien ministre de la guerre, est décidément mis à la tête du grand Commandement militaire dont le siège est à Tours. Cette nouvelle n'est pas encore officielle, bien que le général, accompagné de M^{me} du Barail, séjourne depuis dimanche à l'hôtel du grand Commandement.

Voici, d'après le Journal des Débats, les résultats généraux de l'application de la loi nouvelle sur le recrutement :

Le premier appel concernant les jeunes gens nés du 1^{er} janvier 1852 au 9 mars 1853, a fourni 7,519 engagements conditionnels. Dans ce nombre, 2,474 jeunes gens ont produit des titres universitaires. Conformément à la loi, 802 ont obtenu des sursis pour achever leurs études. Les autres engagés ont dû subir un examen : 1,394 pour l'agriculture, 2,573 pour le commerce, 1,081 pour l'industrie. L'administration de la guerre a exempté de tout ou partie de la

prestation des 4,500 fr. due par le volontariat 147 engagés ayant obtenu la note très-bien à l'examen professionnel et justifiant de l'impossibilité d'effectuer le versement.

Dans le deuxième appel, ont été compris les jeunes gens nés en 1853, 1854 et 1855, au nombre de 8,493 volontaires, parmi lesquels 2,057 pourvus de titres. L'examen professionnel a été subi par 2,186 volontaires pour l'agriculture, 2,985 pour le commerce et 1,265 pour l'industrie. Il a été accordé 116 exemptions totales ou partielles de versements pour la prestation de 4,500 francs.

Le reste des opérations du recrutement a suivi le cours habituel, avec les modifications voulues par la nouvelle loi. Sur 303,810 jeunes gens définitivement inscrits sur les listes du tirage, 30,433 ont été reconnus impropres à tout service actif ou auxiliaire, et 18,074 ont été dispensés du service d'activité, en temps de paix, savoir : 2,569 comme aînés d'orphelins de père et de mère ; 20,424 comme fils uniques ou aînés ou petits-fils de veuve, d'aveugle, de septuagénaire ; 252 comme aînés de deux frères faisant partie du même tirage ; 18,085 comme frères de militaires en activité de service, et 7,044 comme frères de militaires morts ou blessés grièvement sous les drapeaux.

En vertu de l'article 18 de la loi de 1872, il a été prononcé 21,022 ajournements, dont 6,856 pour défaut de taille et 14,166 pour faiblesse de complexion. De plus, 4,049 jeunes gens ont été dispensés du service à titre conditionnel, comme voués à l'enseignement public ou à l'état ecclésiastique. Ces dispenses et ces exemptions montent au chiffre de 424,395. Il est ainsi resté 179,415 hommes pour recruter l'armée active. La partie du contingent devant passer cinq ans aux drapeaux a donné 5,023 hommes à l'armée de mer et 90,432 à l'armée de terre ; la deuxième portion, susceptible d'être renvoyée après un an ou six mois de service, s'est composée de 55,884 hommes sur les 146,664 hommes qui ont, dans l'année, terminé leur service d'activité, 52,108 ont été inscrits sur les contrôles de la réserve ; les 64,556 autres ont passé dans l'armée territoriale.

Dimanche dernier a eu lieu, à Tours, une course de vélocipèdes. La distance à parcourir était de Tours (barrière de l'avenue de Grammont) à Amboise en passant par Bléré. Le trajet, aller et retour compris, comprenait 60 kilomètres.

M. Chaillot, arrivé premier, a parcouru ses quinze lieues en trois heures et demie ; M. Brault, en trois heures trois quarts, et M. Gaudron, en quatre heures.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 7 juin 1874.

A 8 HEURES 1/4 DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.

Programme.

1. Ariane (marche) H. BOUTHEL.
2. Delphine (polka) JACQUET.
3. Béatrice (fantaisie sur l'opéra de Bellini) E. MARIE.
4. Le Danube bleu (valse) J. STRAUSS.
5. Le Tige (boléro) MARIE.
6. La Fille de M^{me} Angot (quadrille). CH. LECOQ.

Dernières Nouvelles.

La séance d'hier a été ouverte à 2 heures. M. Testelin fait une rectification au procès-verbal au sujet des paroles de M. Levert. (Bruit.)

La discussion sur la loi électorale est ouverte. M. de Castellane soutient.

Le nombre des orateurs inscrits pour cette première délibération est très-considérable. Les inscriptions sont au nombre de vingt-trois. En voici la liste :

Contre le projet : MM. Ferrouillat, Louis Blanc, Duvergier de Haurane, Pascal Duprat, Bardoux, de Pressensé, Naquet, Germain Casse, Lepère, Ch. Toland, Jules Barni, Bréo, Lasserre, de Mahyet Jules Ferry.

Pour le projet : MM. de Meaux, de Castellane, de Lacombe, Du Temple, Antonin Lefèvre-Pontalis, Louis Passy.

M. Ferrouillat a cédé son tour de parole à M. Ledru-Rollin.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Portrait de M. A. Félix, rédacteur en chef de l'Univers illustré, décédé le 22 mai; la guerre civile en Espagne: soldat et cantinière carlistes; conférence entre républicains et carlistes pendant une suspension d'armes; assemblée nationale: la galerie des tombeaux pendant la crise ministérielle; le ministère du 23 mai: portraits de MM. le général de Cissey, Tailhant, Magne, de Fourtou, Griyart, le duc Decazes, le vicomte de Cumont, le vice-amiral marquis de Montaignac, Caillaux; salon de 1874: l'Eminence grise, tableau de M. J.-L. Gérôme; voyage de l'empereur de Russie en Angleterre: réception à Guildhall, banquet royal au château de Windsor; l'empereur de Russie arrivant à Flessingue sur le yacht Derjava.—Rébus, problème d'échecs.

De même que les années précédentes, M. A. de Pontmartin a bien voulu se charger du compte-rendu du Salon de 1874 dans l'Univers illustré. Tout éloge devient superflu lorsqu'on a nommé l'éminent écrivain qui a sa place marquée parmi les critiques les plus autorisés de notre époque. Le cinquième article de M. de Pontmartin a paru dans le numéro de cette semaine.

Le numéro 1,000 contient à la dernière page les détails relatifs aux primes exceptionnelles et gratuites que l'Univers illustré offre au choix de ses abonnés. Ce numéro sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 69^e fascicule, OLB à OLI, est en vente.

L'INJECTION SOLIDE, du D^r PAILLASSON, séjournant plusieurs heures sur le mal, guérit infailliblement. Dépôt à Saumur, pharmacie CHEDEVERGNE.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures et compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,811.

M. le curé A. Brunnellière, d'une Dyspepsie de huit ans, et après que les meilleurs médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure n° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). Monsieur, — Dieu soit béni, la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPANET, curé.

Certificat N° 69,719.

HYDROPIE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour

les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGEVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en 1/2 kil., de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière est en vente, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. GONDRAND, épicerie, rue Saint-Jean; M. BÉSSON, pharmacien, épicerie, rue d'Orléans; M. BÉSSON, pharmacien, épicerie, place de Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:
5 heures 45 minutes du matin.
11 — — — — — du soir.
6 — 10 — — — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur:
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 45 — — — — du soir.
5 — 20 — — — — du soir.
Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 JUILLET 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59	80	» 25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	655	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	410	»	»	7 50
4 1/2 % jouiss. mars.	85	75	»	Crédit Mobilier	306	25	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	392	50	»	»
5 % jouissance 22 septembre.	74	»	»	Crédit foncier d'Autriche	510	»	»	Société autrichienne j. janv.	716	25	»	»
5 % Emprunt 1871	94	60	» 30	Charentes, 400 fr. p. j. aout.	340	»	»	OBLIGATIONS.				
Emprunt 1872	94	60	» 30	Est, jouissance nov.	495	»	»	Orléans	287	75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	220	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	850	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	283	25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	435	»	»	Midi, jouissance juillet.	618	75	»	Est	270	75	»	»
— 1865, 4 % l. payé.	475	»	»	Nord, jouissance juillet	1050	»	»	Nord	289	75	»	»
— 1869, 3 % l. payé.	293	»	»	Orléans, jouissance octobre.	818	75	»	Ouest	280	50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	273	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	530	»	»	Midi	285	50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3855	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	260	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. aout.	562	50	»	Compagnie parisienne du Gaz.	697	50	»	Vendée	253	75	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	438	75	»	Société Immobilière, j. janv.	16	25	»	Canal de Suez	462	50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	217	50	»					
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	807	50	» 50									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus.
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — — omnibus.
7 — 27 — — — — — express omnibus.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 45.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON
Rue de Bordeaux, n° 7, AVEC JARDIN.
S'adresser audit notaire. (1)

Commune de Vivy.
ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Vivy prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Vivy, le dimanche 21 juin 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1 ^o 3,300 mètres courants de terrassements.	2,619 f. 70
2 ^o 3,300 mètres courants d'empièvements.	8,845 f. 78
3 ^o Travaux d'art.	728 f. 93
6 ^o Somme à valoir.	97 f. 02
Total général.	12,261 f. 45

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Saumur, chez M. Hulin, agent-voyer cantonal, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté. (247)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE
Après faillite.

Le samedi 6 juin 1874, à une heure, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente aux enchères de deux charrettes, dépendant de la faillite Bichet, entrepreneur de carrières, demeurant à Chenéhutteles-Tuffeaux, à la requête de M. Doussain, syndic de ladite faillite. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A la suite de cette vente, on vendra : une voiture à quatre roues, une carriole-tapisserie, un bon cheval et ses harnais. (255)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour Noël 1874.
VASTE LOCAL
Rue d'Orléans,

Actuellement occupé par la maison de banque Louvet, Trouillard et C^o. Il peut se diviser en une ou plusieurs boutiques avec grands appartements au deuxième et au troisième étage, au gré des locataires. S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (193)

Compagnie des Chemins de fer DE LA VENDÉE

AVIS DE RÉPARTITION.

MM. les Souscripteurs aux 36,000 obligations (émission des 11 et 12 mai 1874) sont prévenus que le nombre des souscriptions ayant atteint 108,260 obligations, il est réparti :

1 oblig. aux souscripteurs de 1 à 4	5	8
2 — — — — —	9	10
3 — — — — —	11	15
4 — — — — —	14	17
5 — — — — —	18	20
6 — — — — —	21	25
7 — — — — —	24	27
8 — — — — —	28	30
9 — — — — —	32	34
10 — — — — —	35	38
11 — — — — —	40	41
12 — — — — —	42	45
13 — — — — —	46	47
14 — — — — —	50	51

et ainsi de suite, conformément au tableau dressé à cet effet.

Les récépissés provisoires, délivrés à la suite de la souscription, devront être présentés à la Compagnie pour y être revêtus de la mention constatant le nombre d'obligations attribuées à chaque porteur et le règlement du compte à établir après répartition.

Ces récépissés ainsi régularisés, et après libération complète des versements, seront échangés contre des titres définitifs, soit nominatifs, soit au porteur, à partir du 15 juillet prochain.

Le président de la Compagnie, JENTY. (249)

MAISON

A LOUER
Pour la Saint-Jean.
S'adresser à la Retraite. (213)

A VENDRE
D'OCCASION,
Un **TILBURY** à quatre roues, en très bon état, et un **BON CHEVAL** de douze ans. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN MÉNAGE
Le mari, pour s'occuper d'un jardin, et la femme, comme cuisinière ou femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

Une personne recommandable demande à s'employer pour soigner des personnes d'âge. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

AVIS

Le nommé JEAN COURANT, casseur de pierres, natif de Saint-Georges-Chatelais, canton de Doué, est prié de passer à la mairie de Saint-Georges-Chatelais, pour affaires qui l'intéressent. Les personnes qui connaîtraient sa résidence sont priées d'en informer le maire de Saint-Georges. (250)

AVIS

ON DEMANDE UN MÉNAGE
pouvant disposer de trois heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

BAINS DE MER
DES
SABLES-D'OLONNE
Trajet direct par les Chemins de fer de la Vendée.

STEAMERS RÉGULIERS

Entre **NANTES** et **LONDRES**

Le **LOUVAIN**

Capitaine **ANNIS.**

Nantes — G. Douillard et R. Régnault, directeurs; Th. Denis, courtier.
Londres — Batten et Edwards, agents, 66, Lower Thames street.

Le MONTEUR de la BANQUE et de la BOURSE

JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES
LISTE OFFICIELLE DE TOUS LES TIRAGES.
Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc.
4 fr. PAR AN pour Paris et les départements.
En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris. (253)
ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS : 1 FRANC.

EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN

REMBOURSABLE MOYENNANT DES GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, etc.
(Le moindre gain est de fr. 46)
d'un total de
26,950,000 LIRES ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU

LE 1^{er} JUILLET 1874.

Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100.
Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève.
Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste de tirage. S'adresser directement à

L'AGENCE DE FONDS PUBLICS.
A GENÈVE.

Listes de renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'Etats.
P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce journal.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.